

---

# CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION ORDINAIRE 1984-1985

---

19 AOÛT 1985

---

## **PROJET DE DÉCRET**

**contenant**

**le budget des recettes de la Région Wallonne  
pour l'année budgétaire 1986**

---

# PROJET DE DÉCRET

## contenant le budget des recettes de la Région Wallonne pour l'année budgétaire 1986

L'Exécutif Régional Wallon présente au Conseil Régional Wallon le projet de décret dont la teneur suit :

### Article 1<sup>er</sup>

Pour l'année budgétaire 1986, les recettes de la Région Wallonne sont évaluées à :

pour les recettes courantes ..... F 13.032.200.000

pour les recettes en capital ..... F 14.522.500.000

soit ensemble ..... F 27.554.700.000

conformément aux Titres I et II du tableau ci-annexé.

### Article 2

L'Exécutif Régional Wallon est autorisé à couvrir par des emprunts l'excédent des dépenses de l'année 1986 sur les recettes, à concurrence d'un montant de 4 milliards de francs.

### Article 3

Le présent décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1986.

Bruxelles, le 10 juillet 1985.

Le Ministre-Président de la Région Wallonne,  
chargé de l'Economie,

J.-M. DEHOUSSE

Le Ministre de la Région Wallonne,  
chargé de la Tutelle et des Relations extérieures,

A. DAMSEAUX

Le Ministre de la Région Wallonne  
pour le Budget et l'Energie,

Ph. BUSQUIN

Le Ministre des Technologies nouvelles et des P.M.E.,  
de l'Aménagement du Territoire  
et de la Forêt pour la Région Wallonne,

M. WATHELET

Le Ministre de la Région Wallonne  
pour l'Eau, l'Environnement et la Vie rurale,

V. FÉAUX

Le Ministre de la Région Wallonne  
pour le Logement et l'Informatique,

J. MAYENCE-GOOSSENS

BUDGET DES RECETTES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1986.

TITRE I.- RECETTES COURANTES.

(En millions de francs)

Articles	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations par article	Total
<b>SECTION I.- RECETTES FISCALES.</b>			
--	(Pour mémoire) .....	p.m.	
	Total pour la section I.		p.m.
<b>SECTION II.- RECETTES NON FISCALES.</b>			
Remboursements :			
11.01	Remboursements de traitements, allocations, etc. ....	p.m.	
12.01	Versement par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées .....	p.m.	
<b>PRODUITS DE LA VENTE DE BIENS NON DURABLES ET DE SERVICES.</b>			
Ventes de biens non durables et de services :			
16.01	Recettes courantes, loyers, etc. ....	10,0	
<b>INTERETS ET PROFITS D'ENTREPRISES.</b>			
Intérêts de créances des pouvoirs publics :			
26.01	Intérêts dus à la Région en provenance d'entreprises .....	p.m.	
Participations aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques :			
27.01	Participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées .....	p.m.	
<b>TRANSFERTS DE REVENUS EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS.</b>			
Impôts indirects et prélèvements :			
36.01	Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional	250,0	
38.01	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales .....	20,0	
<b>TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.</b>			
40.01	Interventions de la Communauté économique européenne dans le financement d'opérations régionales : F.E.O.G.A., F.E.D.R., F.E.S., etc. (recettes non affectées) .....	p.m.	

**TITRE I.- RECETTES COURANTES.**

(En millions de francs)

Articles	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations par article	Total
46.01	Dotation visée par la loi du 8 août 1980 .....	9 070,5	
46.03	Dotation complémentaire en provenance du Pouvoir central .....	677,0	
46.04	Ristournes d'impôts .....	2 634,6	
46.05	Dotation supplémentaire en provenance du Pouvoir central .....	360,1	
Divers :			
06.01	Produits divers .....	10,0	
Total pour la section II.			13 032,2
Total des recettes courantes.			13 032,2

**TITRE II.- RECETTES EN CAPITAL.**

(En millions de francs)

Articles	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations par article	Total
----------	--------------------------	-------------------------	-------

**SECTION I.- RECETTES FISCALES.**

--	(Pour mémoire) .....	p.m.	
Total pour la section I.			p.m.

**SECTION II.- RECETTES NON FISCALES.**

**TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.**

**Transferts de capitaux par l'Etat :**

66.01	Dotation visée par la loi du 8 août 1980 .....	14 512,5	
66.02	Autres dotations en provenance du Pouvoir central .....	p.m.	
66.03	Ristournes d'impôts .....	p.m.	

**INVESTISSEMENTS.**

**Ventes de terrains et de bâtiments dans le pays :**

76.01	Produit de la vente d'immeubles .....	p.m.	
-------	---------------------------------------	------	--

## TITRE II.- RECETTES EN CAPITAL.

(En millions de francs)

Articles	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations par article	Total
Ventes de biens meubles durables :			
77.01	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux .....	p.m.	
CREDITS ET PARTICIPATIONS.			
Remboursements de crédits et liquidations de participations dans les entreprises :			
86.01	Liquidation de participations .....	p.m.	
86.02	Remboursements de crédits par les entreprises .....	p.m.	
Remboursements de crédits par les ménages :			
87.01	Remboursements de crédits par les ménages (y compris A.S.B.L.) ...	p.m.	
Remboursements de crédits par des provinces, communes et administrations assimilées :			
89.01	Remboursements de crédits en provenance des communes et administrations y assimilées .....	p.m.	
Divers :			
06.01	Recettes diverses .....	10,0	
Total pour la section II.			14 522,5
Total des recettes en capital.			14 522,5
Total pour les Titres I et II.			27 554,7

Vu pour être annexé au projet de décret du 10 juillet 1985.